

Séance du :  
10/04/2025

Date de la convocation :  
01/04/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de COMPS sur ARTUBY**

N° de la délibération 2025_12	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	8

L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril à 15h,  
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Alain BARALE

**Présents :** MM. BAIN Chantal - CAMOIN Yves -- LAUGIER Lucette et TROIN François

**Absents excusés :**  
Mme LUCAS\_Aurore ayant donné procuration à M. Yves CAMOIN  
Mme GRANDAZZI Sandrine ayant donné procuration à Mme Lucette LAUGIER  
Mme GAYMARD Marie-José ayant donné procuration à Mme Chantal BAIN  
M. BIGHETTI de FLOGNY Charles

**Secrétaire de séance :** Mme LAUGIER Lucette

**OBJET : Budget principal : Budget Primitif de l'année 2025**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,
- Vu le Compte Financier Unique pour l'exercice 2024 approuvé par délibération du Conseil Municipal de ce jour,
- Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982),

Monsieur le Maire expose le contenu du budget et résume les orientations générales du budget.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
par 08 voix pour, 0 voix contre,**

- **Adopte le budget primitif de l'exercice 2025 arrêté comme suit :**

	DÉPENSES en Euros	RECETTES en Euros
	Section fonctionnement	
Résultat reporté		692 612,91
Crédits nouveaux	1 208 000,00	515 387,09
<b>Total de la section</b>	<b>1 208 000,00</b>	<b>1 208 000,00</b>
	Section d'investissement	
Résultat reporté		503 284,93
Crédits reportés	1 277 908,75	790 496,45
Crédits nouveaux	301 691,25	285 818,62
<b>Total de la section</b>	<b>1 579 600,00</b>	<b>1 579 600,00</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 787 600,00</b>	<b>2 787 600,00</b>

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le: 14 AVR. 2025  
et publication le: 14 AVR. 2025

Le Maire  
A. BARALE

Le Maire  
A. BARALE

